



ADT  
ALSACE  
DESTINATION  
TOURISME

Communiqué de presse  
11 février 2021

## Les palmarès départementaux « Maisons Fleuries » 2020

La 61<sup>ème</sup> sélection du concours des **maisons fleuries 2020** a eu lieu en Alsace ces jours-ci.

Les modalités de sélection des candidatures se faisant à l'échelle des périmètres départementaux selon le règlement national, l'examen des candidatures et les délibérations étaient respectivement placés, à Strasbourg, sous la présidence de Monsieur Vincent DEBES, Président du jury bas-rhinois, et, à Colmar, sous la conduite de Monsieur Pierre BIHL, Président du jury haut-rhinois.

Pour cette édition, Alsace Destination Tourisme (ADT) a réceptionné 332 candidatures.

Pour des raisons sanitaires évidentes, les prix, les lots et les diplômes ne pourront pas cette année être remis aux lauréats à l'occasion d'une cérémonie. Ils seront prochainement délivrés par voie postale.

Au-delà du fleurissement en tant que tel, une attention particulière est aujourd'hui portée par les jurys sur les notions de propreté, de mise en valeur et de respect du patrimoine bâti traditionnel. Par ailleurs, la biodiversité est dorénavant également à privilégier dans l'aménagement des jardins. Au contraire, les agencements en « minéral » sont déconseillés notamment en raison du réchauffement climatique.

### ***Retrouvez le palmarès complet en fichier-joint***

#### Rappel des modalités du concours :

L'ensemble des administrés des communes des deux départements (communes labellisées et non labellisées) peuvent concourir par l'envoi, auprès d'Alsace Destination Tourisme, de 5 photos numériques mettant en valeur l'aménagement floral et paysager de leur habitation.

Les inscriptions au concours peuvent être faites :

- soit par les communes qui font remonter les meilleures réalisations vers le jury d'arrondissement, puis le jury départemental
- soit par les particuliers directement

A noter que chaque commune peut présenter au maximum 7 candidats, toutes catégories confondues.

En savoir plus sur la démarche qualité du fleurissement sur le site d'Alsace Destination Tourisme : [\[ici\]](#)

Contact 67: Marie Barbero-Schmitt : [marie.barbero@adt.alsace](mailto:marie.barbero@adt.alsace)

Contact 68: Aurore Guthleben : [aurore.guthleben@adt.alsace](mailto:aurore.guthleben@adt.alsace)

*Dans le cadre de la Stratégie d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace [\[ici\]](#), le fleurissement de la Destination participe à répondre au défi n°5 « Garantir la qualité et tenir la promesse pour les visiteurs en Alsace ».*

[communication@adt.alsace](mailto:communication@adt.alsace)

